

M. le Secrétaire de l'A.S.

S/C de M. le Chef d'Établissement

Caen, le 15 février 2024

**CHAMPIONNATS INTER-ACADÉMIQUES
Équipes d'établissement Lycées**

BASKET

Mercredi 21 février 2024 – Accueil à 12h

EQUIPES QUALIFIEES

Cadets	Lieu : Gymnase Poisson – 24 rue de Vicques, – 61000 ALENCON - Lycée Malherbe CAEN – N° 05002 - Lycée Théodore Monod LE RHEU - N° 22444 - Lycée SR ROUEN Superviseur : Christophe PODEVIN, lycée J. Monnet, MORTAGNE AU PERCHE
Juniors garçons	Lieu : Gymnase Louvrier – 22 avenue de Koutiala – 61000 ALENCON - Lycée Navarre – Leclerc ALENCON – N° 05402 - Lycée Rabelais ST BRIEUC – N° 22009 - Lycée - LP Flaubert ROUEN – N° 23298 et 23316 Superviseur : Simon LEGENDRE, collège Louise Michel ALENCON
Lycées filles	Lieu : Gymnase Montfoulon - Chemin des planches - 61250 DAMIGNY - Lycée Alain ALENCON – N° 05401 - Lycée Théodore Monod LE RHEU - N° 22444 - Lycée - LP Monet LE HAVRE – N° 23204 et 23215 Superviseur : Sera précisé ultérieurement

Le responsable de l'accueil est le champion de l'académie de CAEN

En cas de forfait, merci de prévenir le service régional

REGLEMENTS Cf. Fiche Sport et règlement fédéral 2020-2024

INSCRIPTIONS Sur OPUSS **avant le 21 février à 12h00.**

Vous imprimerez cette inscription qui sera votre document support « composition d'équipe » le jour de la compétition.

QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

Les deux premières équipes par catégorie sauf en JG

DEROULEMENT

Se conformer strictement au déroulement décrit au verso.

Les feuilles de matches sont à retourner au Service Régional UNSS par l'organisateur.

Dès la fin de la rencontre, merci de communiquer les résultats au service régional par mail : sr-caen@unss.org

DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

PREAMBULE : toute équipe en retard de 30 mn après l'heure prévue de début des rencontres (quel que soit le motif), est déclassée et perd l'ensemble de ses matchs.

- 12h00 Arrivée sur les installations sportives
Accueil des équipes
- Remise des fiches d'équipe
 - Attestation de fonctionnement dérogatoire si votre établissement est concerné
 - Vérification des licences, signées du chef d'établissement
- 12h30 Regroupement des jeunes officiels
- Vérification de la validation académique. En cas d'absence, l'équipe est déclassée et perd l'ensemble de ses matchs.
 - Tirage au sort de l'ordre des matchs.
- 13h00 Début rencontres
17h Fin des rencontres

CONSIGNES

- 1. Le responsable de salle** s'assure de l'ouverture des infrastructures à l'heure prévue et met en place le matériel nécessaire.
- 2. Le responsable de l'organisation vérifie la fiche de composition d'équipe.**
- 3. Le responsable de l'organisation vérifie les fiches d'équipe ou licences individuelles obligatoires avec photo (cf. règlement fédéral et règlement intérieur).**
 - a. Si licences sans photo, présenter pièce d'identité avec photo
 - b. Si absence de licence, présenter :
 - Déclaration sur l'honneur de l'enseignant+ pièce d'identité avec photo des élèves
 - Sans pièce d'identité, pas de participation.
- 4. Le responsable des Jeunes Officiels vérifie la certification académique sur la licence individuelle du jeune arbitre ou sur l'imprimé de la composition d'équipe.**
 - **Chaque équipe devra se présenter avec un jeune arbitre certifié de niveau académique et avec un jeune coach de niveau académique également**
 - Le jeune arbitre peut être d'une autre association sportive de l'académie d'origine. Il ne joue pas.
 - Le jeune arbitre a son matériel : sifflet, chrono, cartons, etc...
 - Le Jeune Coach - Jeune Capitaine certifié académique est obligatoire et peut être compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être identifié par un brassard orange. Si le Jeune Coach - Jeune Capitaine est non-compétiteur alors il se rajoute à la composition d'équipe. Il peut être d'une autre Association Sportive du même département (non compétiteur). En cas d'absence, l'équipe ne sera pas autorisée à participer.
- 5. Organisation Sportive**
 - Poule de 3 équipes. Tirage au sort du premier match puis l'équipe n'ayant pas joué rencontre successivement le perdant puis le gagnant du premier match.
- 6. Finances : modalités de remboursement**

Toutes les factures de transport acquittées sont à envoyer au maximum un mois après la rencontre au service régional de votre académie, concernant les minibus d'établissement établir une facture sur la base de 29 centimes du KM. Les remboursements seront en fonction de l'enveloppe nationale.